

PRIX & QUALITE DU SERVICE PUBLIC

Assainissement collectif



Exercice 2022

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021 présenté conformément à l'article L.2224 5 du code général des collectivités territoriales.

Sommaire

Introduction	2
1. Présentation du territoire	3
1. Présentation du territoire desservi	3
2. Les abonnés du territoire	5
1. Evolution du nombre d'abonnés	5
2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques	6
3. Les volumes facturés	6
4. Engagement du service et satisfaction des abonnés	7
3. Les ouvrages d'épuration communautaires	8
1. Liste des ouvrages et capacités épuratoires 2022	8
2. Conformité des ouvrages d'épuration (DERU)	10
3. Stations d'épuration non conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel	11
4. La gestion des boues d'épuration	15
4. Le réseau de collecte communautaire	16
1. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert	16
2. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	16
3. La charge entrante dans le réseau de collecte	17
4. Les points noirs du réseau de collecte	17
5. L'indice de connaissance des rejets	18
5. Le Patrimoine du service	19
1. Les ouvrages communautaires	19
2. La connaissance patrimoniale	19
3. Le renouvellement du patrimoine réseaux	21
4. Montants des travaux engagés	21
6. La tarification du service	22
1. La facture 120 m3	22
2. Les indicateurs de la facturation	23
7. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers	24
1. Les recettes d'exploitation du service	24
2. Les indicateurs financiers	24
8. Annexe	25
1. Tableau de bord des services	0

Introduction

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) public d'assainissement est un document produit tous les ans par chaque service d'eau et d'assainissement pour rendre compte aux usagers du prix et de la qualité du service rendu pour l'année écoulée.

C'est un document public, dès lors qu'il a été validé par l'assemblée délibérante, qui répond à une exigence de transparence interne mais également à une exigence de transparence à l'usager, lequel peut le consulter librement.

Les indicateurs de performance ont pour but de permettre à l'usager de comparer les services entre eux. Ces indicateurs concernent aussi bien les plans techniques que financiers ou administratifs.

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service est soumis à l'examen de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) pour les communes de plus de 10 000 habitants, les EPCI de plus de 50 000 habitants et les syndicats mixtes comprenant au moins une commune de plus de 10 000 habitants (art L1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Saint-Brieuc Armor Agglomération est donc dans l'obligation de soumettre son RPQS à la CCSPL.

1. Présentation du territoire

2. Présentation du territoire desservi

- **Nom de la collectivité** : Saint-Brieuc Armor Agglomération
- **Communes desservies** : 29

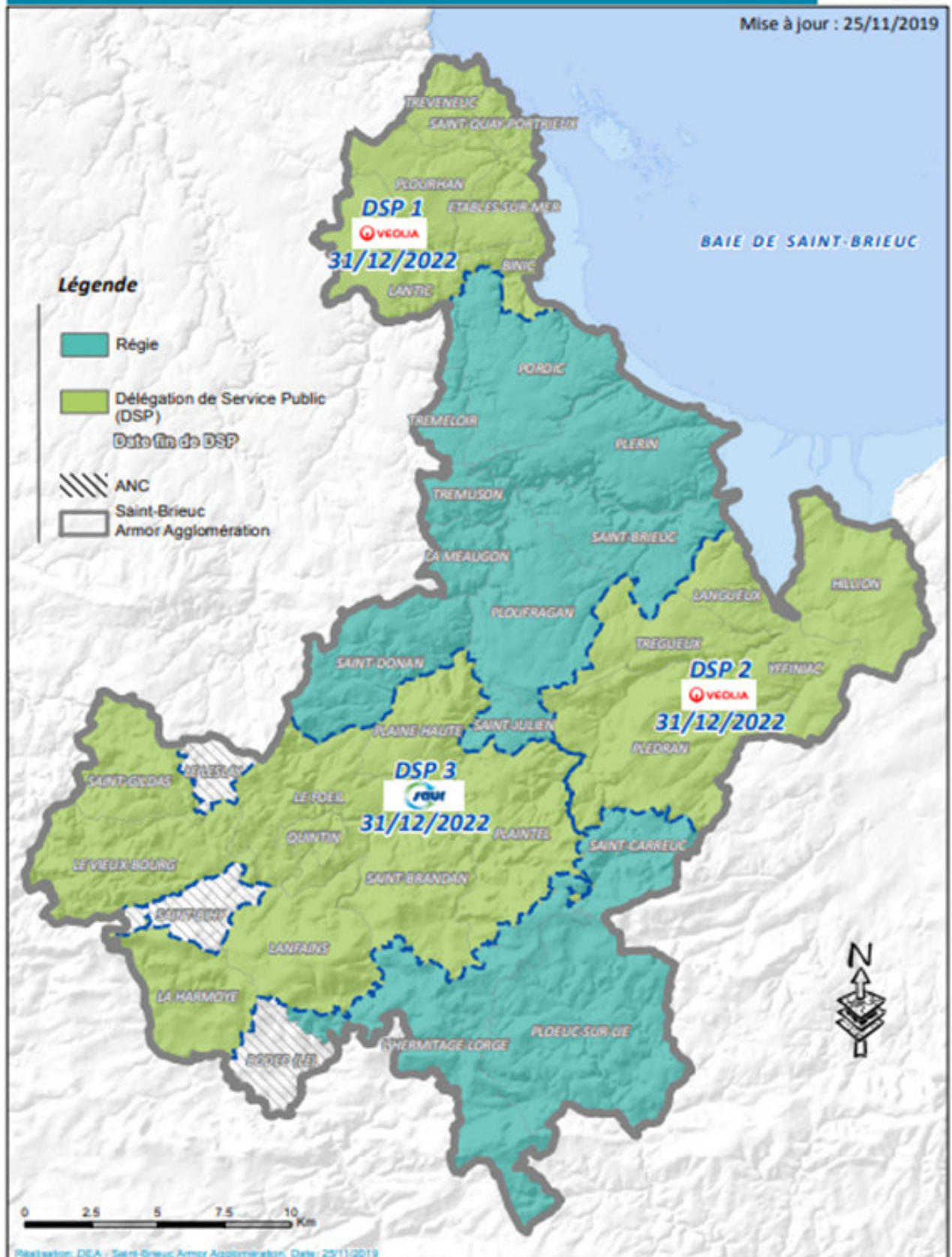
Afin de présenter les différents indicateurs de suivi du territoire, celui-ci est divisé en entités de gestion, calquées sur les périmètres contractuels.

Les différentes entités de gestion considérées sont présentées ci-dessous :

Entités de gestion	Communes concernées	Modes de Gestion	Nom du signataire	Date de début	Date de fin
REGIE	Plérin, Ploufragan, Pordic, Saint-Brieuc, Saint-Julien, La Méaugon, Saint-Donan, Trémuson, Ploëuc l'Hermitage, Saint-Carreuc	Régie	Régie de Saint-Brieuc Armor Agglomération		
DSP EST	Hillion, Languieux, Plédran, Trégueux, Yffiniac	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/07/2018	31/12/2022
DSP NORD	Binic-Etables-Sur-Mer, Saint-Quay Portrieux, Tréveneuc, Lantic, Plourhan	Délégation de service public	Baie d'Armor Eau	01/01/2020	31/12/2022
DSP SUD	Lanfains, Le Foeil, Plaine Haute, Quintin, Saint-Brandan, Saint-Gildas, La Harmoye, Le Vieux Bourg, Plaintel	Délégation de service public	Suez	01/01/2011	31/12/2022

ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Mise à jour : 25/11/2019



Réalisation: DEA - Saint-Brieuc Armor Agglomération. Date: 25/11/2019

3. Les abonnés du territoire

1. Evolution du nombre d'abonnés

En 2022, le service public d'assainissement a desservi 67 665 abonnés représentant une population estimée à 142 595 habitants.

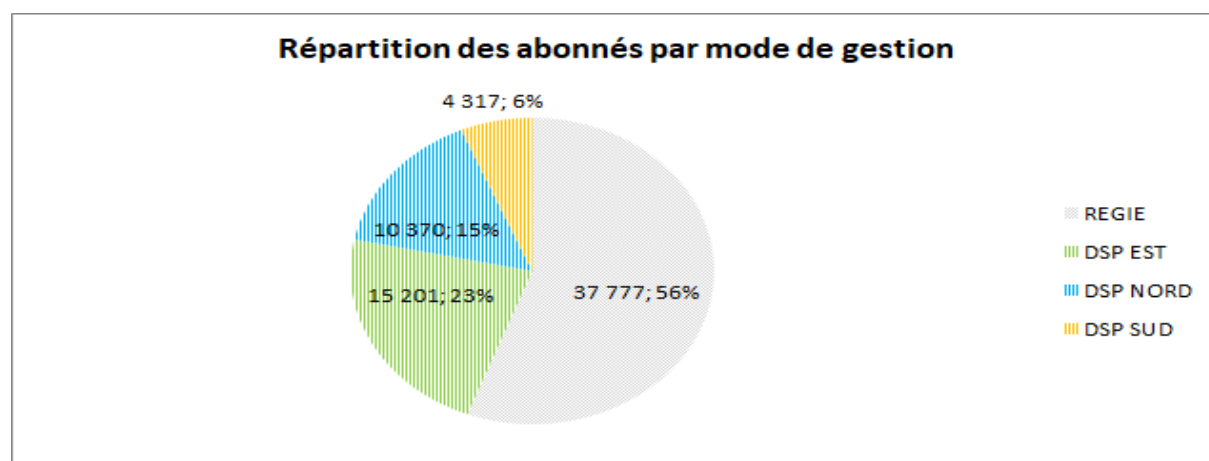
	Unité	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD		TOTAL SBAA
		Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur
Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau d'alimentation en eau potable	nb	37 777	2,94%	15 201	1,99%	10 370	1,46%	4 317	-4,53%	67 665
Estimation du nombre d'habitants desservis	nb	90 068	0,00%	28 659	0,37%	13 570	0,13%	10 298	0,00%	142 595
<i>Ratio habitants par abonnés</i>	nb	2,38	-2,86%	1,89	-1,59%	1,31	-1,31%	2,39	4,75%	
<i>Densité linéaire d'abonnés</i>	Abonnés/km	74,32	12,07%	52,60	0,93%	58,22	0,86%	34,87	-7,41%	

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public sur laquelle elle est ou peut être raccordée.



A noter : Une évolution de + 1.99 % du nombre d'abonnés est observée sur l'ensemble du territoire communautaire avec des disparités selon les secteurs. On notera que cette évolution est légèrement plus forte que celle observée pour le service d'eau potable.

La répartition des abonnés selon le mode de gestion se définit comme suit :



2. Les autorisations de déversement d'effluents non domestiques

Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de **40**.

	Unité	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
		2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	nb	19	22	4	7	6	7	7	4



A noter :

Une variation globale de + 4 autorisations de déversement est observée, avec une action principalement ciblée sur les secteurs de la régie et de l'Est du territoire.

3. Les volumes facturés

En 2022, le volume facturé par les opérateurs s'élève à 6 175 501 m³.

	Unité	Volume facturé sur l'année N
		m3
REGIE	2020	3 609 400
	2021	3 480 172
	2022	3 321 120
	Evolution n/n-1	-4,57%
DSP EST	2020	1 420 684
	2021	1 504 892
	2022	1 609 815
	Evolution n/n-1	6,97%
DSP NORD	2020	474 445
	2021	743 151
	2022	766 567
	Evolution n/n-1	3,15%
DSP SUD	2020	223 025
	2021	535 991
	2022	477 999
	Evolution n/n-1	-10,82%



A noter :

Sur l'ensemble du territoire communautaire la variation globale constatée est de - 1.42 % et suit la tendance observée pour le service d'eau potable, bien que moins importante.

L'importante variation observée sur le secteur Sud est liée au glissement de la facturation constaté entre les années 2020 et 2021.

Concernant le secteur Est, la corrélation des variations entre les services d'eau potable (-0.68%) et d'assainissement (+6.97%) attire l'attention.

4. Engagement du service et satisfaction des abonnés

Libellé de l'indicateur	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis
Unité	nb	nb
Valeur nationale	1,95	0,038
REGIE	0,95	0,13
DSP EST	0	0
DSP NORD	0	0
DSP SUD	NC	0

Le taux de réclamation exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service de l'assainissement, rapporté à 1000 abonnés. Sont prises en compte les réclamations sur la qualité du service rendu. Les réclamations sur le prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.



A noter :

Les valeurs affichées par les opérateurs apparaissent peu probables, et nécessitent un travail de quantification plus précis et plus encadré.

Par ailleurs, cet indicateur n'est généralement quantifié que pour le service d'eau potable.

4. Les ouvrages d'épuration communautaires

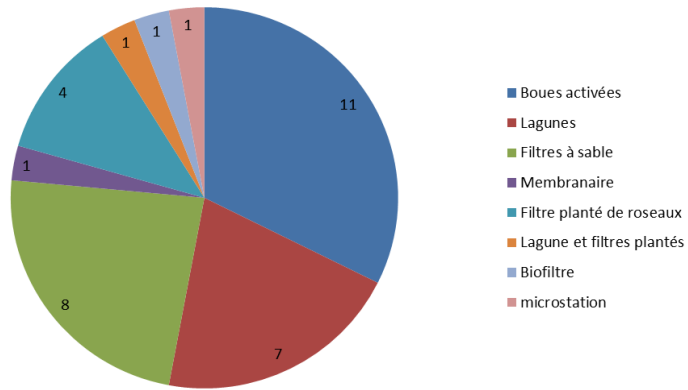
1. Liste des ouvrages et capacités épuratoires 2022

Le territoire communautaire dispose de 35 ouvrages d'épuration, pour une capacité épuratoire globale de 296 905 équivalents habitant (1).

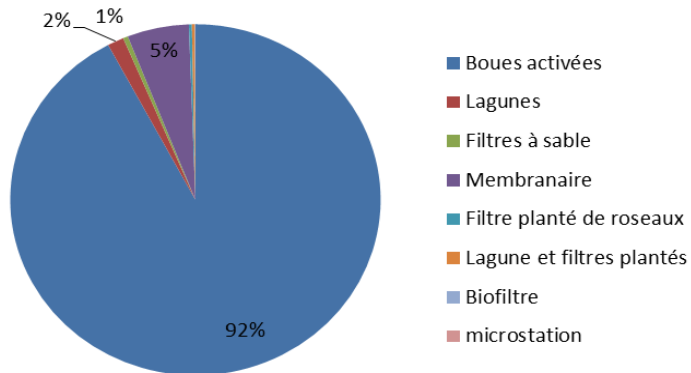
(1) EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Commune	Nom STEP	Traitement	Dimensionnement (EH)	Territoire
Saint-Brieuc	STEP du Légué	Boues activées	140000	REGIE
Saint-Donan	STEP de Saint Donan	Boues activées	800	REGIE
Saint-Julien	STEP de Saint Julien	Boues activées	1800	REGIE
Plérin	STEP de Sainte Croix	Lagune	500	REGIE
Plérin	STEP du Sépulcre	Lagune	200	REGIE
Trémuson	STEP des Mines	Filtres à sable	400	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Pont Aiguillon	Boues activées	6000	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP du Pré au Champ	Lagune	800	REGIE
Saint-Carreuc	STEP de Ballande	Lagune	1000	REGIE
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Caribet	Filtre à sable	165	REGIE
Yffiniac / Langueux	STEP de Moulin Héry	Boues activées	84000	DSP EST
Binic	STEP du Chien Noir	Membranaire	16000	DSP NORD
Etables-sur-Mer	STEP du Ponto	Boues activées	5300	DSP NORD
Saint-Quay-Portrieux	STEP de Saint-Quay Portrieux (la ville d'en haut)	Boues activées	8800	DSP NORD
Plourhan	STEP de Plourhan	Lagune + TTCR	1500	DSP NORD
Lantic	STEP de Trévenais	Boues activées	1920	DSP NORD
Plaintel	STEP de Plaintel	Boues activées	2500	DSP SUD
Saint-Brandan	STEP du Grenieux	Boues activées	4500	DSP SUD
Saint-Brandan	STEP du Coudray	Filtres plantés roseaux	150	DSP SUD
Lanfains	STEP du Bourg	Filtres plantés roseaux	300	DSP SUD
Lanfains	STEP du Pas	Lagune	100	DSP SUD
Lanfains	STEP de Carestiemble Pohon	Filtres plantés roseaux	150	DSP SUD
Lanfains	STEP du Haut Roma	Filtres plantés roseaux	170	DSP SUD
Lanfains	STEP de Carestiemble la Deude	Filtre à sable	40	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de La Croix	Lagune et filtres plantés	760	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de La Porte Es Vinsot	Biofiltres	140	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de la Porte morin	Filtre à sable	50	DSP SUD
Plaine Haute	STEP de la touche	Filtre à sable	70	DSP SUD
Vieux Bourg	STEP des près sec	Filtres à sable	270	DSP SUD
Quintin	STEP de Beaudoué	Boues activées	18000	DSP SUD
Le Foeil	STEP du Bourg	Filtres à sable	150	DSP SUD
Le Foeil	STEP des ruisseaux	Filtres à sable	120	DSP SUD
La Harmoye	STEP du Bourg	Lagune	150	DSP SUD
Saint-Gildas	STEP du Bourg	Boues activées (micro-station)	100	DSP SUD
Saint-Gildas	Microstation	microstation		DSP SUD

Nombre d'installations par type de traitement



Capacité épuratoire nominale en EH selon le type de traitement



2. Conformité des ouvrages d'épuration (DERU)

	Commune	Nom STEP	Type de STEP	Dimensionnement EH	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration du service aux prescriptions nationales issues de la directive ERU
Régie	Saint-Brieuc	STEP du Légué	Boues activées	140000	non	oui	oui
	Saint-Donan	STEP de Saint Donan	Boues activées	800	oui	oui	oui
	Saint-Julien	STEP de Saint Julien	Boues activées	1800	non	oui	oui
	Ploec L'Hermitage	STEP de Pont Aiguillon	Boues activées	6000	oui	oui	non
	Ploec L'Hermitage	STEP du Pré au Champ	Lagune	800	oui	oui	non
	Saint-Carreuc	STEP de Ballande	Lagune	1000	non	oui	oui
DSP EST	Yffiniac / Langueux	STEP de Moulin Héry	Boues activées	84000	non	oui	oui
DSP NORD	Binic	STEP du Chien Noir	Membranaire	16000	oui	oui	oui
	Etables-sur-Mer	STEP du Ponto	Boues activées	5300	oui	oui	oui
	Saint-Quay-Portrieux	STEP de Saint-Quay Portrieux (la ville d'en haut)	Boues activées	14500	oui	oui	oui
	Plourhan	STEP de Plourhan	Lagune + TCR	1500	oui	oui	oui
	Lantic	STEP de Trévenais	Boues activées	1920	oui	oui	oui
DSP SUD	Plaintel	STEP de Plaintel	Boues activées	2500	oui	non	oui
	Saint-Brandan	STEP du Grenieux	Boues activées	4500	oui	oui	oui
	Saint-Brandan	STEP du Coudray	Filtres plantés roseaux	150	oui	oui	oui
	Lanfains	STEP du Bourg	Filtres plantés roseaux	300	oui	oui	oui
	Lanfains	STEP du Pas	Lagune	100	oui	oui	oui
	Lanfains	STEP de Carestiemble Pohon	Filtres plantés roseaux	150	oui	oui	oui
	Lanfains	STEP du Haut Roma	Filtres plantés roseaux	170	oui	oui	oui
	Lanfains	STEP de Carestiemble la Deude	Filtre à sable	40	oui	oui	oui
	Plaine Haute	STEP de La Croix	Lagune et filtres plantés	760	oui	oui	oui
	Plaine Haute	STEP de La Porte Es Vinsot	Biofiltres	140	oui	oui	oui
	Plaine Haute	STEP de la Porte morin	Filtre à sable	50	oui	oui	oui
	Plaine Haute	STEP de la touche	Filtre à sable	70	oui	oui	oui
	Vieux Bourg	STEP des près sec	Filtres à sable	270	oui	oui	oui
	Quintin	STEP de Beaudoué	Boues activées	18000	NC	NC	NC
	Le Foëil	STEP du Bourg	Filtres à sable	150	oui	oui	oui
	Le Foëil	STEP des ruisseaux	Filtres à sable	120	oui	oui	oui
La Harmoye	STEP du Bourg	Lagune	150	oui	oui	oui	
Saint-Gildas	STEP du Bourg	Boues activées (micro-station)	100	oui	oui	oui	

La conformité des équipements et de la performance des ouvrages aux prescriptions nationales – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.



A noter :

Les données ici présentées sont celles communiquées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Côtes d'Armor (DDTM).

3. Stations d'épuration non conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
				Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1	Valeur	Evolution n/n-1
Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel	Cet indicateur permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement	%	96,6	95	0,32%	99	1,02%	92	4,55%	88,5	-10,33%

La conformité des performances au regard des prescriptions de l'acte individuel permet de mesurer le pourcentage de bilans 24h conformes de l'ensemble des stations d'épuration d'un service d'assainissement, au regard des prescriptions d'autosurveillance du ou des arrêtés préfectoraux d'autorisation de traitement.

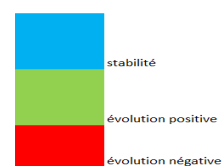


A noter :

Les données présentées pour la régie sont à consolider, certaines données demeurant manquantes lors de la production du rapport. Néanmoins, ce manque pèse peu sur le calcul de l'indicateur car le résultat repose essentiellement sur les valeurs observées au niveau de la station d'épuration du Légué.

Liste des stations d'épuration non conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel

Commune	Nom STEP	Traitement	Dimensionnement (EH)	Territoire	Conformité APR	Blocage d'urbanisme	Evolution
Saint-Brieuc	STEP du Légué	Boues activées	140000	REGIE	Non conforme (collecte et traitement)	certains bassins de collecte	stabilité
Saint-Julien	STEP de Saint Julien	Boues activées	1800 =>1100 étude incidence	REGIE	Non conforme (collecte et traitement)	non à surveiller	évolution négative
Plérin	STEP de Sainte Croix	Lagune	500	REGIE	Non conforme (traitement)	non à surveiller	évolution négative
Plérin	STEP du Sépulcre	Lagune	200	REGIE	Non conforme (traitement)	non	évolution positive
Ploeuc L'Hermitage	STEP de Pont Alguillon	Boues activées	6000	REGIE	Non conforme (traitement)	oui	stabilité
Ploeuc L'Hermitage	STEP du Pré au Champ	Lagune	800	REGIE	Non conforme (traitement)	non à surveiller	évolution négative
Saint-Carreuc	STEP de Ballande	Lagune	1000	REGIE	Non conforme (collecte et traitement)	non	évolution positive
Yffiniac / Languoux	STEP de Moulin Héry	Boues activées	84000	DSP EST	Non conforme (collecte)	non à surveiller	évolution positive
Lanfains	STEP du Bourg	Filtres plantés roseaux	300	DSP SUD	Non conforme (traitement)	non à surveiller	évolution négative
Plaine Haute	STEP de La Croix	Lagune et filtres plantés	760	DSP SUD	Non conforme (traitement)	oui	évolution négative
Vieux Bourg	STEP des près sec	Filtres à sable	270	DSP SUD	Non conforme (traitement)	non à surveiller	évolution négative
Quintin	STEP de Beadoué	Boues activées	18000	DSP SUD	Contrôle DDPF 11/05/23	non pas d'application de doctrine	évolution négative



Liste des stations d'épuration conformes au regard des prescriptions de l'acte individuel mais nécessitant une surveillance accrue

Commune	Nom STEP	Traitement	Dimensionnement (EH)	Territoire	Conformité APR	Blocage d'urbanisme	Evolution
Etables-sur-Mer	STEP du Ponto	Boues activées	5300	DSP NORD	Conforme (collecte et traitement)	non à surveiller	stabilité
Plourhan	STEP de Plourhan	Lagune + TPCR	1500	DSP NORD	Conforme (collecte et traitement)	non à surveiller	stabilité



A noter :

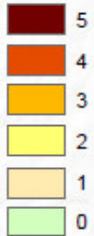
Les incidences observées en matière de restriction de l'urbanisation s'expliquent de la manière suivante :

- les stations d'épuration de Saint-Julien, Plérin Sainte-Croix, Pré au champ, le bourg de Lanfains, et Le Vieux Bourg sont placées en observation ;
- la station d'épuration de Quintin n'est pour le moment pas suivie par la DDTM 22 ;
- une nouvelle station d'épuration est en cours d'achèvement sur la commune de Saint-Carreuc, et celle du Sépulcre à Plérin doit être très prochainement supprimée au profit d'un transfert d'eaux usées vers la station d'épuration du Légué ;
- d'importants travaux visant à éviter les déversements ont été réalisés au niveau de plusieurs postes de relevage du système d'assainissement de Moulin Hery.

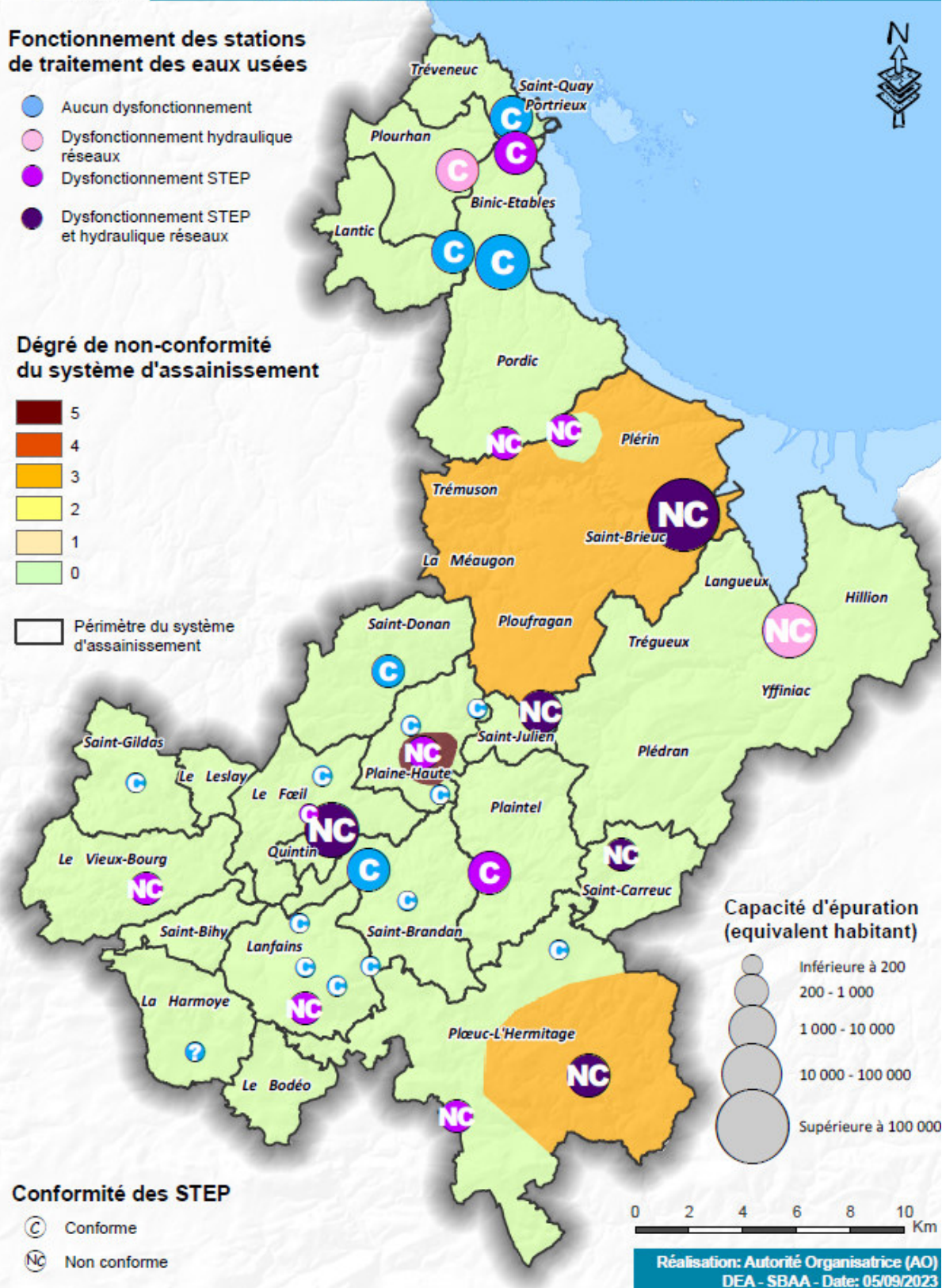
Fonctionnement des stations de traitement des eaux usées

- Aucun dysfonctionnement
- Dysfonctionnement hydraulique réseaux
- Dysfonctionnement STEP
- Dysfonctionnement STEP et hydraulique réseaux

Degré de non-conformité du système d'assainissement



Périmètre du système d'assainissement



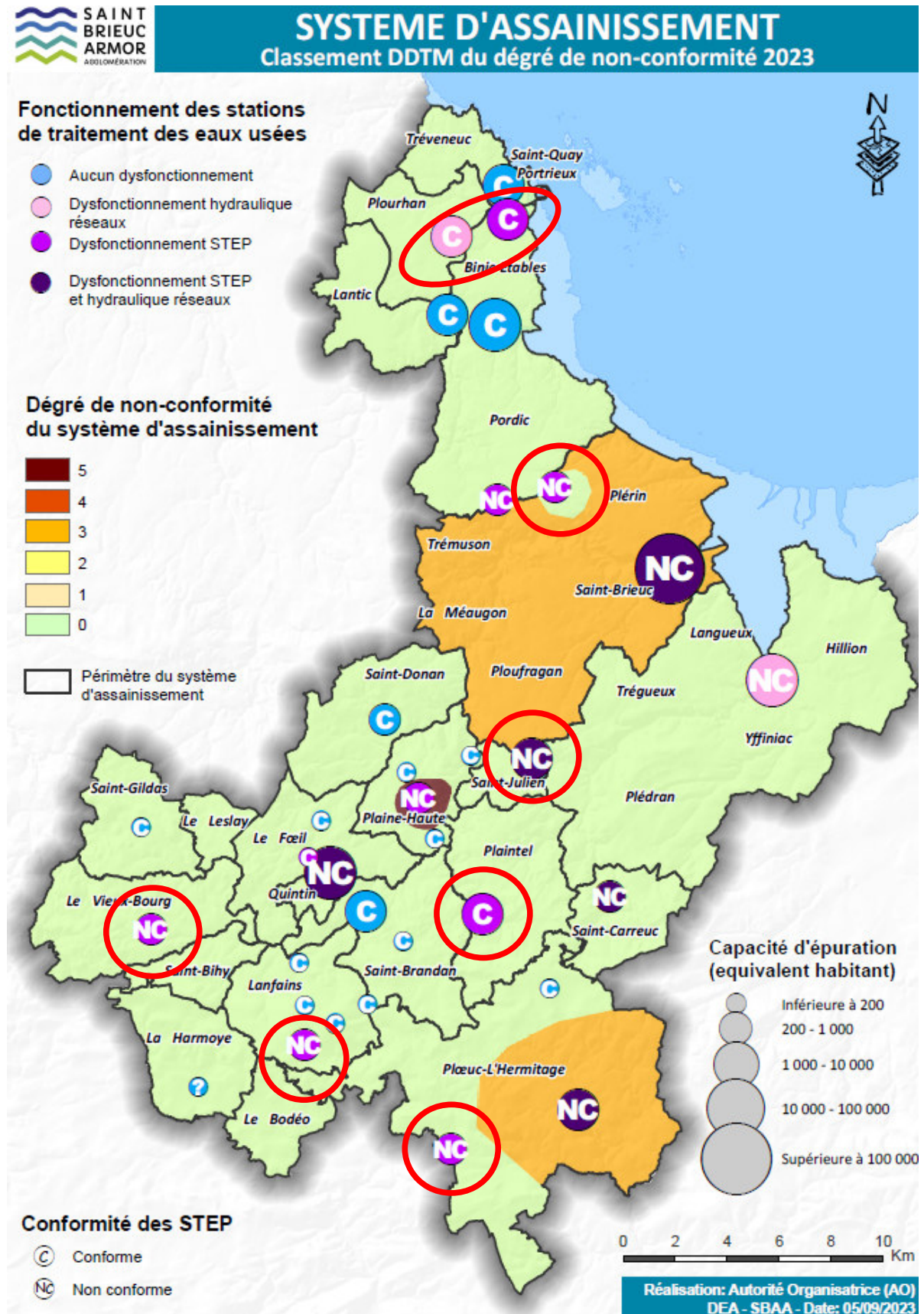
Conformité des STEP

- C Conforme
- NC Non conforme

0 2 4 6 8 10 Km

Réalisation: Autorité Organisatrice (AO)
DEA - SBAA - Date: 05/09/2023

Les systèmes d'assainissement à surveiller (absence de blocage de l'urbanisation à ce stade) :



4. La gestion des boues d'épuration

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1
Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	tonnes de matières sèches (TMS)		1 555	4,57%	492	-20,34%	356	21,34%	187	14,55%
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	%	99,2	98	-1,82%	100	0,00%	100	0,00%	100	0,00%
Tonnage total des boues admises par une filière conforme	TMS		1 527	2,67%	492	-20,34%	356	21,34%	187	14,55%
Tonnage total des boues évacuées	TMS		1 555	4,57%	492	-20,34%	356	21,34%	187	14,55%



A noter :

Les évolutions observées en matière d'évacuation des boues issues des ouvrages d'épuration s'expliquent notamment par des décalages liés aux modalités spécifiques de traitement des boues durant la période de pandémie de Covid 19, ainsi que par le changement de titulaire pour le contrat de délégation de service public du secteur Est.

Concernant la régie, les boues qui ne sont pas évacuées vers une filière conforme sont celles de la station d'épuration de Pont Aiguillon implantée à Ploeuc l'Hermitage. Celles-ci sont dirigées vers la station d'épuration du Légué à Saint-Brieuc, disposant elle-même d'une valorisation conforme à la réglementation applicable.

5. Le réseau de collecte communautaire

1. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert

Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué (hors branchements) de :

- 29.5 km de réseau unitaire,
- 1 069.74 km de réseau séparatif d'eaux usées,

Soit un linéaire de collecte total de 1 099.24km.

		REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Libellé de l'indicateur	Unité	2022	2022	2022	2022
Linéaire de réseaux de collecte hors branchements	km	508,3	289,012	178,123	123,806

2. Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

		REGIE CENTRE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
	Unité	2022	2022	2022	2022
Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	%	NC	100	100	NC

Point de vigilance : le degré de fiabilité de cet indicateur est jugé faible.

3. La charge entrante dans le réseau de collecte

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1
Charge entrante en DBO5	kg de DBO5/jour		4095	-3,33%	1348	-20,24%	1160	14,85%	585,34	-1,17%

La DBO₅ mesure la quantité de matière organique biodégradable contenue dans une eau. Cette matière organique biodégradable est évaluée par l'intermédiaire de l'oxygène consommé par les micro-organismes impliqués dans les mécanismes d'épuration naturelle.

Ce paramètre représente la quantité d'oxygène nécessaire pendant cinq jours pour dégrader la matière organique contenue dans un litre d'eau.



A noter :

Les variations constatées sur la charge entrante en DBO₅ des secteurs Est et Nord attirent l'attention.

4. Les points noirs du réseau de collecte

L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).

Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
				2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1	2022	Evolution / n-1
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'intervention, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité)	nb	5,1	NC		0,69	-1,43%	5,61	-0,71%	0	-100,00%



A noter :

Les interventions préventives étant comptabilisées dans le calcul de l'indicateur, une variation à la baisse de celui-ci ne signifie pas nécessairement une amélioration de la situation.

5. L'indice de connaissance des rejets

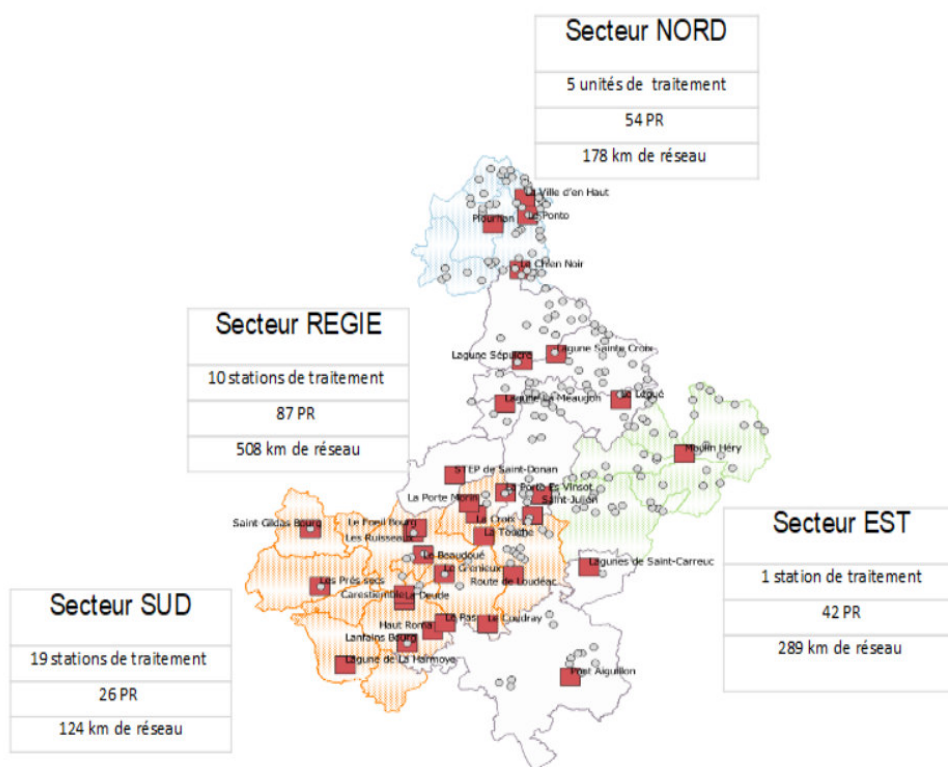
Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'implication du service d'assainissement dans la connaissance et le suivi des rejets directs par temps sec et par temps de pluie (hors pluies exceptionnelles des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel) des déversoirs d'orage, des trop-pleins des postes de refoulement, des bassins de pollution....

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 points	82	110	NC	NC	110

Partie A : 80 points nécessaires pour avoir les points des parties B et C		
A1	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	20 points
A2	Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	10 points
A3	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	20 points
A4	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	30 points
A5	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	10 points
A6	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	10 points
Partie B :		
	Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	10 points
Partie C :		
	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	10 points

6. Le Patrimoine du service

1. Les ouvrages communautaires



2. La connaissance patrimoniale

Cet indicateur évalue, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements
- et l'existence d'une politique de renouvellement pluriannuelle du service d'assainissement collectif.

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE	DSP EST	DSP NORD	DSP SUD
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	valeur de 0 à 120 points		80	110	120	80

		Nombre de points
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)		
VP.250	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage, ...), et s'ils existent, des points d'auto-surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui : 10 points non : 0 point
VP.251	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux), ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année	oui : 5 points non : 0 point
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points)		
(rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)		
VP.252 VP.253 VP.254	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.252) et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées (VP.253). La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (VP.254)	oui : 10 points non : 0 point
VP.253	De 1 à 5 points (VP.253) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux : <ul style="list-style-type: none"> Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 1 point supplémentaire Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 2 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 3 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 4 points supplémentaires Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 5 points supplémentaires 	1 à 5 points sous conditions
VP.255	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux <ul style="list-style-type: none"> Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux: 0 point Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux: 10 points Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux: 11 points Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux: 12 points Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux: 13 points Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux: 14 points Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux: 15 points 	1 à 15 points sous conditions
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points)		
(rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)		
VP.256	Lorsque les informations disponibles sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur l'altimétrie des canalisations sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux	0 à 15 points sous conditions
VP.257	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui : 10 points non : 0 point
VP.259	Le plan ou l'inventaire mentionne le nombre de branchements pour chaque tronçon du réseau (nombre de branchements entre deux regards de visite) ; (seuls les services ayant la mission collecte sont concernés par cet item)	oui : 10 points non : 0 point
VP.260	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...)	oui : 10 points non : 0 point
VP.261	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectués à leur suite	oui : 10 points non : 0 point
VP.262	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins 3 ans)	oui : 5 points non : 0 point
TOTAL		120

3. Le renouvellement du patrimoine réseaux

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	REGIE			DSP EST			DSP NORD			DSP SUD		
			2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022	2020	2021	2022
Taux annuel de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	%	0,46	0,39	0,61	1,18	1,13	1,19	0,55	0,38	2,48	1,20	0,06	0,38	0,15
Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (quelque soit le financeur)	km		2,13	3,35	5,98	3,19	3,42	1,59	0,65	4,40	2,13	0,066	0,327	0,19

4. Montants des travaux engagés

Libellé de l'indicateur	unité	2019	2020	2021	2022
Montant TOTAL	euros HT	9 062 295	14 629 004	15 284 206	19 132 534



A noter :

Le linéaire de réseaux renouvelé en 2022 (9.89 km) est moins important qu'en 2021 (11.5 km). Pour autant, le montant des travaux engagés augmente sensiblement. La nature des travaux engagés porte notamment sur la création de nouvelles stations d'épuration, la sécurisation des déversements au niveau de plusieurs postes de relevage sensibles sur le système d'assainissement de Moulin Hery, et d'importants travaux de régulation hydraulique sur le système d'assainissement du Légué, afin de limiter les déversements au milieu naturel.

7. La tarification du service

La tarification de l'assainissement est calculée selon les volumes d'eau potable distribués aux abonnés disposant de branchements, tous munis de compteurs. Les index sont relevés avec une fréquence annuelle. Deux factures sont alors émises : une facture estimée plus une autre basée sur la consommation réelle.

Les tarifs concernant la partie régie et la part collectivité DSP sont fixés chaque année par le conseil communautaire de Saint Brieuc Armor Agglomération au mois de décembre de l'année n-1.

Le prix comprend dans tous les cas :

Une part fixe	Correspondant à l'abonnement
Une part variable	Proportionnelle aux volumes consommés
La taxe de l'Agence de l'Eau (modernisation des réseaux)	S'applique aux volumes d'eau consommés : 0,16€ HT/m ³ au 01/01/2023
TVA taxe reversée à l'Etat	10 % au 01/01/2023

1. La facture 120 m³

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur Nationale	Régie		DSP EST		DSP NORD		DSP SUD	
			2021	2022	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	€/m ³	2,19	3,05	3,11	3,06	3,11	2,95	3,11	2,99	3,11
Montant de la facture 120 m ³	€	262,8	366,33	373,78	366,60	373,78	353,99	373,78	358,79	373,78
Dont revient à la collectivité	%		86%	86%	59%	57%	42%	39%	41%	21%
Dont revient au délégataire	%				27%	29%	44%	47%	45%	65%
Dont redevance et taxe	%		14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%	14%



A noter :

Compte tenu du calcul de l'indicateur, le prix de l'eau ici considéré est celui applicable à l'ensemble des usagers du territoire communautaire **au 1^{er} janvier 2023 sur une base 120 m³.**

8. Les indicateurs de la facturation

	Libellé de l'indicateur	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente
	Unité	%
	Valeur Nationale	1,91
REGIE CENTRE	2019	2,37
	2020	2,62
	2021	1,76
	2022	NC
DSP EST	2019	1,53
	2020	0,99
	2021	0,88
	2022	1,1
DSP NORD	2019	0,71
	2020	0,76
	2021	0,85
	2022	0,51
DSP SUD	2019	NC
	2020	NC
	2020	NC
	2022	NC

9. Les recettes d'exploitation du service et les indicateurs financiers

1. Les recettes d'exploitation du service

	Unité	SBAA 2020	SBAA 2021	SBAA 2022	Variation n-1
Montant redevance EU domestiques et non domestiques	€	9 423 538	10 143 783	10 275 111	1,29%
Recettes réseaux de chaleur	€	85 121	28 421	62 248	119,02%
Recettes transits des EU	€	278 129	135 916	372 014	173,71%
Recettes vidangeurs	€	132 717	204 706	188 128	-8,10%
Rémunération pour le traitement des effluents de l'usine d'eau potable	€	141 137	72 000	81 733	13,52%
TOTAL Recettes du service (hors travaux)	€	10 060 642	10 584 826	10 979 234	3,73%
Recettes de raccordement (travaux)	€	562 453	724 566	662 746	-8,53%
Contrôle de branchement	€	82 079	115 408	116 985	1,37%
Rémunération AELB (prestation de recouvrement de redevance pour le compte de l'AELB)	€	9 073	9 340	8 938	-4,31%
TOTAL Recettes de travaux et de prestations	€	653 605	849 314	788 669	-7,14%
Recettes compte de surtaxe	€	4 032 031	3 841 986	3 696 756	-3,78%
TOTAL Recettes provenant des DSP	€	4 032 031	3 841 986	3 696 756	-3,78%

2. Les indicateurs financiers

Libellé de l'indicateur	Unité	Valeur nationale	SBAA				Variation n / n-1
			2019	2020	2021	2022	
Epargne brute annuelle	€		6 296 974	9 050 762	9 492 060	9 423 261	-0,72%
Encours total de la dette	€		53 250 527	49 098 052	48 958 705	43 452 479	-11,25%
Durée d'extinction de la dette de la collectivité	années	4,04	8,46	5,42	5,16	4,61	-10,60%

10. Annexe

1. Tableau de bord des services

Thématique	RPOS	Code indicateur Assainissement art 224-6 (art 224-6 du CGCT)	Libellé de l'indicateur	Définition de l'indicateur	Unité	Echelle d'appréciation de l'indicateur	Valeur Nationale	Régie 2022	DSP EST 2022	DSP NORD 2022	DSP SUD 2022
Abonné		VP.056	Estimation du nombre d'abonnés desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Le nombre d'abonnés desservis correspond aux abonnés disposant d'un accès ou pouvant accéder au réseau collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année usée.	nb	Entité de Gestion		37 777	15 201	10 370	4 317
Abonné		D.201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	Le nombre d'habitants desservis correspond à la population d'assainissement collectif, que cette population soit permanente ou présente une partie de l'année usée.	nb	Entité de Gestion	94,9	90 068	28 659	13 570	10 298
Abonné		VP.229	Ratio habitants par abonnés	Ce ratio permet de connaître le nombre d'habitants par abonné	nb	Entité de Gestion		2,38	1,89	1,31	2,39
Abonné		vp.228	Densité linéaire d'abonnés	Cet indicateur exprime le niveau de réclamations écrites enregistrées par le service d'assainissement collectif, rapporté à 1000 abonnés. Sont pris en compte les réclamations sur l'odeur, les débordements, les infiltrations, la qualité de la relation clientèle, etc. Les réclamations sur les prix ne sont pas prises en compte. Cet indicateur témoigne du niveau de satisfaction des abonnés.	Abonnés / km	Entité de Gestion		74,32	52,60	58,22	34,67
Abonné		F.258.1	Taux de réclamations pour 1000 abonnés	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à la pollution de l'effluent des effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.	nb	Lot géographique	1,95	0,95	0	0	NC
Abonné		F.251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers rapporté à 1000 habitants desservis	Cet indicateur mesure le nombre de demandes d'indemnisation suite à un incident dû à la pollution de l'effluent des effluents dans le réseau public de collecte des eaux usées (débordement dans la partie privée), rapporté à 1 000 habitants desservis.	nb	Lot géographique	0,038	0,13	0	0	0
Boue		D.203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	Cet indicateur mesure le tonnage de matière sèche, la quantité de boues évacuées par les stations d'épuration.	tonnes de matières sèches (TMS)	Entité de Gestion		1 555	492	356	187
Boue		F.206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	Cet indicateur mesure le pourcentage la part des boues de boues évacuées par l'ensemble des stations d'épuration des services d'assainissement, et traitées ou valorisées conformément à la réglementation.	%	Entité de Gestion	99,2	98,18	100	100	100
Boue		VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.	TMS	Entité de Gestion		1526,7	492	356	187
Boue		VP.208	Tonnage total des boues évacuées	Il s'agit de la charge journalière moyenne de l'année en DBO5 réelle mesurée ou estimée entre le 1er janvier et le 31 décembre de l'année.	TMS	Entité de Gestion		1555	492	356	187
Collecte		VP.176	Charge entrante en DBO5	Cet indicateur permet de mesurer, sur une échelle de 0 à 120, le niveau d'impayés du service d'assainissement dans la collectivité et le sur les rejets directs par temps sec et les rejets exceptionnels des réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des décharges, trop pleins des postes de refoulement, des bassins, etc.).	kg de DBO5/jour	Entité de Gestion		4095	1348	1160	585,34
Collecte		F.255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	Cet indicateur mesure le niveau de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées au milieu naturel (rejets des décharges, trop pleins des postes de refoulement, des bassins, etc.).	valeur de 0 à 120 points	Entité de Gestion	82	110	NC	NC	110
Gestion financière		DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	Ce montant correspond à la somme HT de toutes les factures d'assainissement collectif émises comprenant la ou les parts collectives, la ou les parts déléguées (quand le service est délégué), les redevances diverses notamment Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (pollution). Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 est exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service. Cet indicateur mesure le recouvrement des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.	€	Lot géographique		15 213 496	3 903 497	2 726 651	1 162 600
Gestion financière		VP.068	Volume facturé sur l'année N	Le volume facturé est la totalité des volumes figurant sur les factures de l'année N. Ce montant correspond à la somme TTC de toutes les factures d'assainissement émises, comprenant la ou les parts collectives, la ou les parts déléguées (quand le service est délégué), les redevances diverses notamment Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (pollution). Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 est exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service.	m³	Lot géographique		3 321 120	1 609 815	766 567	477 999
Gestion financière		VP.185	Montant TTC facturé (hors travaux) au titre de l'année N-1, au 31/12/N	Ce montant correspond à la somme TTC de toutes les factures d'assainissement émises, comprenant la ou les parts collectives, la ou les parts déléguées (quand le service est délégué), les redevances diverses notamment Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte), Voies Navigables de France (pollution). Le taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures d'assainissement de l'année N-1 est exprimé comme le rapport des factures impayées sur le montant des factures d'assainissement émises par le service.	€	Lot géographique	NC	3886922	2165241	1370162	
Gestion financière		F.257.0	Taux d'impayés sur les factures d'assainissement de l'année précédente	Cet indicateur mesure le recouvrement des abandons de créance à caractère social ou des versements à un fonds de solidarité logement géré par les conseils généraux dans le cadre de l'aide aux personnes défavorisées.	%	Lot géographique	1,91	NC	1,1	0,51	NC
Gestion financière		F.207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité	Epargne brute annuelle = recettes réelles - dépenses réelles (incluant le montant des intérêts) - l'exclusion du capital remboursé). Selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49.	€/m3	Lot géographique	0,003	NC	AEP	AEP	NC
Gestion financière		VP.183	Epargne brute annuelle	Il s'agit du montant HT des travaux ayant fait l'objet, dans l'année, d'un ordre de service ou d'un bon de commande. Ce montant ne correspond donc pas nécessairement aux données budgétaires (quand les programmes annuels prévus) ni au compte de résultat (qui mentionne les paiements effectivement réalisés).	€	SBAA		9 423 261			
Gestion financière		DC.195	Montant financier HT des travaux engagés	L'encours de la dette correspond au capital restant dû au 31/12 de l'année N.	€	SBAA		19 132 534			
Gestion financière		VP.182	Encours total de la dette	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les services nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	€	SBAA		43 452 479			
Gestion financière		F.256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	Cet indicateur présente le nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette résultant des emprunts contractés pour financer les services nécessaires au bon fonctionnement du service d'assainissement.	années	SBAA	4,04	4,61			
ICGP		Total	Partie A + partie B + partie C	Longueur du réseau de collecte des eaux usées (séparatif eau usée ou unitaire, fonctionnant sous pression, sous vide ou de manière gravitaire), hors branchements, d'épuration ou des points de rejet en milieu naturel ou des points de rejet vers un autre service. La longueur entre la sortie des stations d'épuration et le point de rejet n'est pas prise en compte.	De 0 à 120 points	Lot géographique	63	60	110	120	60
Réseau		VP.077	Linéaire de réseaux de collecte hors branchements	Il s'agit du linéaire de réseaux de collecte unitaire hors branchements.	km	Entité de Gestion		608,3	289,012	178,123	123,806
Réseau		VP.199	Linéaire de réseaux de collecte unitaire	Il s'agit du linéaire de réseaux de collecte séparatif hors branchements.	km	Entité de Gestion		29,5	0	0	0
Réseau		VP.200	Linéaire de réseaux de collecte séparatif	Cet indicateur donne le pourcentage de renouvellement moyen annuel (calculé sur les 5 dernières années) du réseau d'assainissement collectif par rapport à la longueur totale du réseau, hors branchements.	km	Entité de Gestion		478,8	289,012	178,123	123,806
Réseau		F.253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	L'indicateur recense, pour 100 km de réseau d'assainissement, le nombre de sites d'entretien, dits "points noirs", nécessitant au moins deux interventions par an pour entretien (curage, lavage, mise en sécurité).	%	Entité de Gestion	0,40	1,18	0,55	1,20	0,15
Réseau		VP.141	Linéaire de réseau renouvelé au cours de l'année (quelque soit le financeur)	Cet indicateur recense le nombre d'autorisations de rejets d'effluents non domestiques dans le réseau délivrées par la collectivité qui gère le service d'assainissement.	km	Entité de Gestion		5,98	1,59	2,132	0,19
Réseau		F.252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	Le prix au m3 est calculé pour une consommation annuelle de 120 m3 (référence INSEE). Fixé par les organismes publics, le prix dépend notamment de la nature et de la sensibilité du milieu récepteur, des conditions géographiques, de la densité de population, du mode de service choisi, de la politique de renouvellement du service, des investissements réalisés et de leur financement.	nb	Entité de Gestion	5,1	NC	0,69	5,61	0
Réseau		D.202.0	Nombre d'autorisations de versement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	Il comprend donc la part fixe du délégataire + sa part variable liée à la consommation de 120 m³. Ce montant est exprimé en € HT. Si les missions du service sont assurées par plusieurs délégataires (par exemple collecte et épuration), il y a lieu de sommer les parts des différents délégataires.	nb	Entité de Gestion		22	7	7	4
Tarifs		D.204.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³	Montant HT de la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	€/m³	Lot géographique	2,19	3,11	3,11	3,11	3,11
Tarifs		VP.177	Montant HT de la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant au délégataire	Montant HT de la partie fixe annuelle du délégataire, quelle que soit sa dénomination (abonnement, location et/ou entretien du compteur...), calculé sur la base du tarif en vigueur au 1er janvier de l'année N+1.	€	Lot géographique	0	107,92	176,2	243,808	
Tarifs		VP.190	Montant HT de la partie fixe annuelle du délégataire	Il comprend donc la part fixe de la collectivité + sa part variable liée à la consommation de 120 m³. Ce montant est exprimé en € HT. Si les missions du service sont assurées par plusieurs délégataires (par exemple collecte et épuration), il y a lieu de sommer les parts des différents délégataires.	€	Lot géographique	0	19	19	19	
Tarifs		VP.178	Montant HT de la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1 revenant aux collectivités	Montant HT de la partie fixe annuelle de la collectivité, quelle que soit sa dénomination (abonnement, location et/ou entretien du compteur...), calculé sur la base du tarif en vigueur au 1er janvier de l'année N+1.	€	Lot géographique	320,6	212,68	144,396	76,788	
Tarifs		VP.191	Montant HT de la partie fixe annuelle de la collectivité	Ce montant comprend les taxes figurant sur la facture d'eau de votre service au 1er janvier N+1.	€	Lot géographique		51,46	32,46	32,46	32,46
Tarifs		VP.179	Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m³ au 1er janvier de l'année N+1	Pour chaque service concourant à la facture du service d'assainissement collectif, l'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en gestion directe et obligatoire pour les services en délégation de service public.	€	Lot géographique		53,18	53,18	53,18	53,18
Tarifs		VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	Ce choix s'applique à l'ensemble des composants relevant de chaque service. Par exemple, le taux de TVA applicable est la redevance de modernisation des réseaux de collecte est celui choisi par le service assurant la collecte des eaux usées.	%	SBAA		10	10	10	10
Tarifs		VP.217	Redevance Modernisation des réseaux Agence de l'Eau	Les personnes dont les activités entraînent des rejets d'eaux usées dans un réseau public de collecte sont assujetties à une redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Cette redevance est donc due par les abonnés des services d'assainissement collectif.	€/m3	Lot géographique	0,16	0,16	0,16	0,16	0,16
Tarifs		VP.219	Autres taxes et redevances applicables sur le tarif (hors TVA)	Il s'agit de toute taxe ou redevance, en dehors des taxes déjà identifiées par ailleurs.	€/m³	Lot géographique	0	0	0	0	0